

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 12

Artikel: L'Entre-Deux-Lacs : étude microrégionale

Autor: Liechti, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Entre-Deux-Lacs : Etude microrégionale

31

En collaboration avec le Service cantonal d'aménagement du territoire, le Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel, dirigé par M. D. Maillat, professeur assistant, a entrepris une étude microrégionale sur l'Entre-Deux-Lacs. Cette région, qui comprend les communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron, Marin-Epagnier, Saint-Blaise, Thielle-Wavre, a fait l'objet d'une analyse approfondie sur quelque septante pages et tableaux.

Historique du développement de l'Entre-Deux-Lacs

Le manque de place sur le territoire de la ville de Neuchâtel a provoqué un effet de saturation. Etant donné que le Bas-Neuchâtelois devenait une zone de localisation de plus en plus attrayante, la région de l'Entre-Deux-Lacs apparaissait comme une zone naturelle de l'extension de la croissance économique du bas du canton de Neuchâtel. Il faut historiquement remonter à l'installation de la Shell, période à laquelle la région comprenait vingt-deux entreprises occupant deux mille trois cent trente-six personnes pour saisir le moment du démarrage de la forte croissance de la microrégion. Il est certain qu'avec les seules entreprises existantes à cette époque la croissance régionale n'aurait pas été aussi forte. C'est donc plus à l'implantation de nouvelles entreprises qu'à l'extension des entreprises déjà existantes que la région doit son développement.

Le Groupe d'études économiques s'est attaché notamment à l'aide de questionnaires adressés aux industriels de déterminer les raisons de l'arrivée des entreprises nouvelles et de voir dans quelle mesure l'implantation de l'une dépend de celle de l'autre. Or, en prenant l'exemple de l'industrie pétrolière, on est contraint de constater que si de nouvelles entreprises se sont installées, elles ne relèvent pas de la pétrochimie, car une telle implantation par les investissements considérables qu'elle exige, ne serait vraisemblablement pas rentable et se heurterait aux exigences cantonales et régionales en matière de pollution. S'il n'est pas possible d'attribuer à certaines entreprises le privilège d'en avoir attiré d'autres par leur présence, il convient alors de se demander si la délimitation de la zone industrielle n'a pas été un élément d'attraction important. L'analyse a prouvé que ce n'était pas le cas, car les objectifs à atteindre dans ce cadre n'ont pas été très clairement définis, surtout en ce qui concerne le type d'entreprise qu'il convenait d'attirer dans la zone. Naturel-

lement, la fixation d'objets précis, plus particulièrement la définition d'une politique d'industrialisation nécessite une collaboration très étroite entre les communes d'abord et entre ces dernières et l'Etat. Cette collaboration existe sur plusieurs points, il est vrai (épuration des eaux, écoles, incinération des ordures...), mais il est difficile de déceler un consensus relatif aux objectifs à atteindre dans la zone industrielle, ne serait-ce qu'en ce qui concerne un effort suivi de prospection.

Considérations sur le développement actuel

Si sur le plan quantitatif le développement a été satisfaisant, il s'est par contre révélé qualitativement discutable et quelque peu désordonné, cela malgré la délimitation d'une zone industrielle.

L'implantation d'activités nouvelles a permis d'offrir de nouveaux emplois et a entraîné un fort développement de la population. Le volume et la densité de cette dernière restent cependant faibles en regard d'autres zones de développement; c'est pourquoi la région devrait encore pouvoir gagner de la main-d'œuvre, car ses pouvoirs d'attraction potentiels sont considérables. A titre d'exemple, il est réjouissant de constater que 20% de nouveaux résidents proviennent du reste de la Suisse. De plus, une politique du logement dynamique et sociale pourrait encore renforcer ce pouvoir d'attraction (cf. tableau 1). Il faut relever qu'une partie importante de la surface de la zone industrielle est encore inoccupée, aussi est-il nécessaire d'envisager les perspectives de développement.

Tableau 1 : Lieux de provenance des habitants d'origine suisse en 1970

	Nombre effectif	%
1. Commune de domicile	2427	35,2
2. Région (6 communes)	596	8,6
3. Littoral neuchâtelois	1228	17,8
4. Littoral bernois	413	5,9
5. Seeland	97	1,4
6. Val-de-Ruz et Val-de-Travers	259	3,8
7. La Chaux-de-Fonds et Le Locle	373	5,4
8. Reste de la Suisse	1343	19,5
9. Etranger	164	2,4
Total	6900	100

Perspectives de développement

L'analyse qui suit est fondée sur quatre hypothèses complémentaires les unes des autres.

1. La croissance économique de l'Entre-Deux-Lacs a été satisfaisante, mais les implantations nouvelles ne sont pas essentiellement la conséquence de la délimitation d'une zone industrielle. Pourtant, c'est sur cette dernière que les efforts devraient porter, et pour plusieurs raisons :

- On ne peut plus permettre, à l'heure actuelle, une utilisation désordonnée du sol. Il y va du bien-être de la population comme de la préservation du patrimoine naturel;
- Les industriels estiment qu'une zone industrielle doit être régionale et préalablement équipée si possible. Or, une zone ne peut être régionale et préalablement équipée que si elle est suffisamment grande, afin que l'équipement soit rentabilisé. Pour éviter l'inutile immobilisation de capitaux publics, il est possible et même préférable que l'équipement définitif n'intervienne qu'au moment où une entreprise s'installe. L'important est que l'on soit prêt à réaliser cet équipement;
- Plusieurs expériences ont démontré que les petites zones industrielles ne sont pas efficaces, car elles entraînent une trop grande dispersion industrielle. La zone industrielle de l'Entre-Deux-Lacs est de bonne grandeur, d'autant plus qu'elle pourrait former avec de futures zones bernoises et fribourgeoises un ensemble complémentaire offrant des perspectives de développement intéressantes;
- Les avantages qu'offre une grande zone permettent de négocier avec de grandes entreprises;
- Une partie de la zone actuelle est encore inoccupée.

2. Les industriels de la région, qui tous ont répondu au questionnaire qui leur était soumis, estiment que les perspectives de développement de la région sont bonnes. Ils aimeraient cependant que d'autres entreprises viennent encore s'y installer. En ce qui concerne le type d'entreprises désirées, on relève notamment l'industrie mécanique, la métallurgie et l'industrie de précision, par exemple l'appareillage électronique qui a été cité fréquemment. On accorde une telle faveur au secteur machines et mécanique, car on estime que la main-d'œuvre de la région est particulièrement bien adaptée à cette industrie.

3. Il a été démontré dans l'étude sur la «Région des Trois-Lacs»¹ qu'il existait une solidarité potentielle entre les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel, et que si elle était concrétisée, on rattacherait définitivement cette

région au mouvement spatial de la croissance économique suisse.

4. Ne pouvant offrir une main-d'œuvre abondante (en raison du volume de la population), ne disposant pas d'un réservoir de main-d'œuvre à proximité, n'étant pas un marché du travail diversifié, n'ayant pas un tertiaire très développé, l'Entre-Deux-Lacs doit fournir aux industriels intéressés d'autres avantages: ces derniers peuvent être une zone industrielle et divers facteurs d'environnement. Bien que selon les industriels interrogés, les perspectives de développement de la région soient bonnes, les auteurs de l'étude laissent planer un doute sur son dynamisme et sur les perspectives d'une croissance cumulative. Certes, la plupart des entreprises de la région continueront leur progression, ainsi que cela ressort de leurs perspectives d'investissement et d'extension (tableau 2), mais elles ne semblent pas aptes à susciter suffisamment d'effets de propagation. Il faut donc se tourner vers l'extérieur de la région, et à ce niveau c'est de l'image de la région que se font les industriels non indigènes que dépendent en grande partie les implantations nouvelles. En effet, bien que les entreprises déjà installées se trouvent en grande

Tableau 2: Extension – déplacement

En cas d'*extension* de votre entreprise, procéderiez-vous à cette extension:

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>peut-être</i>
Sur place?	16	6	2
Ailleurs dans le canton?	6	16	2
Hors du canton?	8	13	3
A l'étranger?	7	13	4

En cas de *déplacement* de votre entreprise, procéderiez-vous à ce déplacement:

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>peut-être</i>
Ailleurs dans le canton?	10	8	6
Hors du canton?	3	13	8
A l'étranger?	3	13	8
Pensez-vous devoir procéder à l'extension ou au déplacement de votre entreprise dans les cinq ou dix prochaines années?	17	7	0

¹ «La Région des Trois-Lacs», 1970, Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg.

majorité dans un climat qui leur convient, cela ne signifie pas que l'environnement soit suffisamment attractif pour de nouvelles entreprises. Ne constate-t-on pas que mis à part Shell les entreprises nouvelles qui sont venues s'installer dans l'Entre-Deux-Lacs sont toutes neuchâteloises!

Conclusions

Indépendamment de toute incitation particulière, l'Entre-Deux-Lacs se développera encore; cependant il faut à tout prix éviter l'anarchie et le gaspillage des ressources, notamment du sol, si on ne veut pas compromettre la croissance future de l'économie neuchâteloise. Dans cette

perspective, il faut être prêt à ne pas accepter n'importe quoi, n'importe où, mais à payer le prix des implantations intéressantes et à les susciter même. En outre, le développement de cette région nécessitera tôt ou tard une coordination avec les autorités bernoises et fribourgeoises. Il faut s'y préparer et c'est peut-être ce que supposent les industriels qui, dans leur grande majorité, estiment que les problèmes économiques du canton ne peuvent être résolus indépendamment des autres cantons.

Daniel Lichti,
licencié ès sciences économiques,
assistant à la Faculté des sciences
économiques de Neuchâtel

Drogue, répression, loisir

par Michel Hicter, professeur à l'Université de Bruxelles

Quand la salle de bains du quatrième étage est inondée, que l'eau descend de marche en marche et se répand dans tous les étages inférieurs, je n'ai pas à consacrer mon effort prioritaire à éponger le parquet du premier, irrésistiblement réenvahi: je dois aller couper l'eau, tarir la source. Il me paraît que l'action répressive menée par la police de nos différents pays, en poursuivant la victime et le criminel confondus dans une même réprobation juridique, éponge le rez-de-chaussée. Après avoir tant lu sur le sujet, je ne puis m'empêcher de dire mon malaise: j'ai l'impression qu'on ne tente pas, on ne veut pas ou ne peut pas tarir la source. Mais cela est une autre histoire qui ne m'est pas demandée.

Quand un pays constate que la voiture tue sur son territoire des milliers de citoyens chaque année et en blesse des centaines de milliers, on met en cause la construction de la voiture (Nader), on améliore les routes, on éduque les «usagers», mais on ne confie pas aux chirurgiens le soin de dénouer les drames de la circulation sous prétexte qu'ils sont les guérisseurs des blessés de la route.

C'est pourtant ce que nous faisons en confiant aux psychiatres le soin d'écrire de gros livres pour faire peur

aux jeunes et aux parents, ou en espérant que leur thérapeutique va supprimer le mal. Mais cela est aussi une autre histoire qu'on ne m'a pas demandée.

Je ne puis m'empêcher de dire que dans le domaine des jeunes victimes de la drogue, je considère la répression par la police et la thérapeutique par les psychiatres comme l'aveu de l'échec et l'acceptation du drame. La peur de la syphilis a rarement écarté grand-papa des voluptés de l'amour vénal et la peur de l'enfer n'a jamais vidé les confessionnaux. Il faut donc une autre approche.

Il n'y a pas de problème de la jeunesse: il n'y a que des aspects jeunes des problèmes globaux de la société. Les jeunes n'ont aucun frein de nature statutaire qui puisse leur faire supporter notre société inhumaine, à la différence des pères qui sont contraints, par leur statut social, leurs freins professionnels, à poursuivre leur route sur les rails de leur passé, de leurs responsabilités ou de leurs obligations. J'en suis parfois arrivé à me demander si la rage aveugle de certains adultes vis-à-vis des jeunes ne résultait pas du dépit de n'oser, pour raisons de statut, assumer pour eux certaines libérations (en matière de sexualité, par exemple) généralisées chez les jeunes. Il y